

A. D. S. E.

Association de Défense de la Santé et de l'Environnement

3, Place de l'Eglise 91410 Saint-Escobille

Association déclarée le 15.10.2002 n° 911000472 sous la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 JPNS

Monsieur Johann MITTELHAUSSER
PRESIDENT

Communauté d'Agglomération de l'Etampois
Sud Essonne
76, rue Saint-Jacques
91150 ETAMPES

Méroberty, le 27 janvier 2021

Objet : Projet néfaste de stockage de déchets à Saint-Hilaire

Monsieur le Président,

Vous avez certainement été averti du projet imminent de dépôt massif de terres et de cailloux provenant de chantiers de la région Ile de France dont l'opérateur est Bouygues-Travaux publics en lien avec un agriculteur local semblant conciliant, sur Saint-Hilaire (Ardenne - La Saboterie) sur le territoire de la CAESE, compétente en matière de protection de l'environnement. Il s'agirait de la création d'une ISDI (Installation de stockage de déchets inertes).

L'expérience que nous possédons de plusieurs années de lutte contre des projets destructeurs de l'environnement et de la santé nous a prouvé qu'il était très important d'anticiper pour faire face aux actions de lobbying souvent très efficaces des opérateurs auprès des services de l'Etat et des collectivités.

C'est pour cette raison que nous pensons qu'une délibération ou une motion de la CAESE actant l'opposition déterminée à ce projet adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne sous couvert de Monsieur le Sous-préfet d'Etampes serait souhaitable. Si le stockage et l'épandage sont réellement prévus en mai prochain, il y a à notre avis urgence à intervenir.

Nous savons qu'il est plus difficile d'empêcher un projet dès lors que l'Etat a délivré une autorisation ICPE.

Quelques informations recueillies auprès des mairies concernées :

- Durée du chantier de dépôt : 8 ans ;
- Dépôt sur 34 ha de terrain de plus 1,4 million de m³ de terres et cailloux provenant de différents chantiers de la région IDF ;
- Creusement de 30 à 40 cm ;
- Un accord de principe existerait entre l'agriculteur concerné et Bouygues ;
- Le stockage débuterait en MAI 2021.

Notre association, soucieuse de la protection de l'environnement et de la santé, est inquiète des risques prévisibles :

- Projet en site inscrit des vallées de La Chalouette et de La Louette + ZNIEFF + Espaces Naturels Sensibles ;
- Trop d'incertitudes sur la nature et le contrôle des terres amenées ;
- Risques de pollution de la nappe phréatique toute proche, des rivières ainsi que des cressonnières ;
- Risques de modification des trajectoires des eaux de ruissellement ;
- Risques d'écoulement des eaux sur le hameau des Boutards, lieu de captage d'eau potable ;
- Risques d'inondations avec le comblement de zones humides ;
- Poussières provoquant gêne et allergies pour les habitants ;
- Accroissement des accidents et de la pollution sur la RD191 ou la RD 821 avec le nombre important de camions (50 à 60 camions/jour) ;
- Entre autres...

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération notre requête et sommes à votre disposition pour vous rencontrer pour échanger sur ce projet.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

La Présidente de l'ADSE,
Marie-Josèphe MAZURE